

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 5 mars 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides à l'agriculture biologique de la campagne 2019 seront payées dès le 5 mars 2020

\_

Conformément au calendrier annoncé, le premier paiement au titre de la campagne PAC 2019 pour les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides à l'agriculture biologique va intervenir dès le 5 mars prochain.

Ce premier versement concernera près de 61 000 dossiers, soit 72 % du total des dossiers, et représentera un montant de 380 millions d'euros.

Les paiements au titre de la campagne 2018 avaient débuté le 27 mars 2019 avec 30 % des dossiers. Au titre de cette campagne, 453 millions d'euros ont été versés à près de 73 000 bénéficiaires.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel :  $01\ 49\ 55\ 59\ 74$ ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u> Service de presse du ministère - Tel :  $01\ 49\ 55\ 60\ 11$ ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>